

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 9 du 19 février 2015**

**AVIS**

**AVIS**

de concours relatif aux épreuves ouvertes en 2015 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.

*Du 21 janvier 2015*

**AVIS de concours relatif aux épreuves ouvertes en 2015 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.**

*Du 21 janvier 2015*

NOR D E F E 1 5 5 0 0 5 0 V

---

*Références :*

- a) Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.
- b) Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.
- c) Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 514.1.1) modifié.
- d) Arrêté du 12 décembre 2012 (JO n° 296 du 20 décembre 2012, texte n° 43 ; signalé au BOC 14/2013 ; BOEM 311-0.2.1, 321.2, 514.1.2).
- e) Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).
- f) Arrêté du 19 décembre 2014 (n.i. BO ; JO n° 298 du 26 décembre 2014, texte n° 62).
- g) Instruction n° 702/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 5 février 2013 (BOC N° 16 du 5 avril 2013, texte 5 ; BOEM 514.1.2).
- h) Circulaire n° 6548/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 octobre 2014 (BOC n° 60 du 28 novembre 2014, texte 22).

*Référence de publication :* BOC n° 9 du 19 février 2015.

---

Par arrêté de référence f) (A), le ministre de la défense a ouvert un recrutement dans le corps des commissaires des armées au titre des concours suivants :

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 2<sup>e</sup> classe pour les militaires non officiers et les fonctionnaires de catégorie B remplissant les conditions définies au 2<sup>o</sup> de l'article 4. du décret de référence c) ; 4 places :
  - 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « terre » ;
  - 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « marine » ;
  - 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « air » ;
  - 1 place au titre de la formation spécifique « santé » ;
- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 1<sup>re</sup> classe pour les capitaines ; lieutenants et officiers de grades correspondants servant sous contrat ainsi que les agents contractuels remplissant les conditions définies au 2<sup>o</sup> de l'article 6. du décret de référence c) ; 1 place.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du 9 au 11 mars 2015, les épreuves d'admission du 4 au 7 mai 2015, selon les modalités précisées par la circulaire de référence h).

Les candidatures devront parvenir pour le 20 février 2015, le cachet de la poste faisant foi, à la direction centrale du service du commissariat des armées (Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps - section recrutement-formation - 5 bis avenue de la porte de Sèvres - 75509 Paris cedex 15).

La composition du dossier de candidature est détaillée dans la circulaire de référence h). Il doit impérativement être visé par la direction des ressources humaines (DRH) de rattachement du candidat pour être valablement reçu.

Le présent avis de concours sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.